

Défendre les retraites, les salaires et les conditions de travail

Une actualité syndicale chargée

Alors que les effets de la pandémie frappent de plein fouet de larges secteurs de la fonction publique, et risquent par ailleurs de perdurer, le Conseil d'Etat attaque de front à son personnel. Au prétexte d'équilibrer les finances, les réformes annoncées en 2020 contre les droits du personnel se suivent. Grâce à la mobilisation de tout le personnel des secteurs publics et subventionnés, le Conseil d'Etat n'est pas parvenu à baisser le salaire de 1%. Mais l'annuité 2021 a été supprimée. Début 2021, l'employeur repasse à l'attaque avec des projets modifiant les lois sur les retraites du personnel de la fonction publique, entre autres.

Réformes iniques contre les caisses de prévoyance

Actuellement, la répartition des cotisations des caisses de prévoyance du secteur public est de 1/3 pour la part employé-e et 2/3 pour la part employeur. Différents projets de loi ou avant-projets sont dévoilés, visant tous à faire cotiser davantage le personnel ou à réduire les prestations des caisses de pensions publiques. L'employeur, le Conseil d'Etat, a annoncé en 2020 son intention de faire passer la cotisation à 42% pour la part employé-e et 58% pour l'employeur, dès 2022.

C'est une augmentation de 26% de la cotisation de la part employé-e pour les caisses de pension CPEG, CFPF et FPTPG. Cela correspond à une baisse du salaire réel importante (soit entre moins 1,8% et 2,3% selon les caisses et les salaires). Ces projets, s'ils passent, vont fortement modifier le revenu et donc la fiche de salaire de l'ensemble du personnel de l'Etat et des TPG. C'est inacceptable !

Des attaques contre les caisses aux multiples effets

D'autres réformes et projets ont été déposés par différents groupes parlementaires sous la forme de projets de loi. Les attaques y sont encore plus massives, en particulier le PL 12704. Ce projet de loi ne prévoit rien de moins qu'une cotisation fixée à 45% à charge de l'employé-e, et à 55% pour l'employeur. Pire encore, au mépris du vote populaire en 2019 sur la recapitalisation de la CPEG, le PL12704 envi-

sage la création d'une caisse dite « ouverte » qui appliquerait aux nouvelles et nouveaux cotisant-e-s, des jeunes essentiellement, un plan en primauté de cotisation. Ces projets visant les caisses représentent un risque d'affaiblissement de la capitalisation à moyen-long terme. Ce qui impliquerait de prévoir d'autres plans de mesures d'économies avec un impact sur les rentes...

Résister est impératif

Le Cartel appellera à se mobiliser fortement contre ces projets. Il rappelle que le plan financier quadriennal (PFQ) du Conseil d'Etat prévoyait des baisses de salaire oscillant entre 6 et 9% en 4 ans. Il serait bien malaisé de la part du gouvernement ou des partis politiques de droite de s'arc-bouter sur des réformes antisociales dans le contexte actuel, où de larges pans du secteur public, notamment ceux de la santé, du social ou de l'enseignement, restent très exposés aux conséquences socio-sanitaires catastrophiques, tout comme les secteurs et les offices mobilisés pour délivrer à la population les aides liées aux effets sociaux et économiques de la pandémie.

Le Cartel est consulté sur...

- Des mesures d'économie en vue des prochains budgets. Mais aucune économie ne peut se faire sur le dos du personnel. Les services publics ne sont pas tributaires de la dette, qui plus est d'une dette spécifique liée à la crise sanitaire. La dette correspond à des investissements qui doivent se faire pour le bien de tous.

- Des révisions du RPAC. Mais les avancées espérées, comme augmenter les droits aux congés de naissance et paternité, sont inexistantes. Pire, l'employeur tente de raboter des petits avantages pour se calquer sur le droit minimum fédéral. Il est inacceptable de chercher à ponctionner le personnel au prétexte de la crise sanitaire.

Pas touche aux caisses de prévoyance !

Toutes et tous ensemble contre les réformes sur les retraites ! Pour un budget 2022 qui puisse faire face aux défis immenses qui s'annoncent !

Réforme contre AVS21 : Signez la pétition !

Au niveau fédéral, les réformes vont bon train. Le Conseil fédéral vient de présenter une nouvelle réforme de l'AVS, dit AVS21. Malgré le refus de Prévoyance-vieillesse 2020 en votation, le projet vise à nouveau à augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Aujourd'hui encore, les femmes touchent un tiers de moins de rente de vieillesse que les hommes. Et pourtant, on n'hésite pas à leur faire porter le fardeau de la réforme ! C'est inadmissible, à peine deux ans après l'historique Grève féministe de 2019 ! Une pétition a été lancée et a récolté en deux semaines plus de 300'000 signatures ! Signez et faites signer la pétition ici : <https://appel.rentes-des-femmes.ch/signer>

Prenez soin de vous, visitez notre site, et **préparez la mobilisation** au sein de vos associations et organisations syndicales !

Le bureau